



## Parc naturel marin du golfe du Lion Conseil de gestion du 22 juin 2017

Délibération n°2017-018

### Approbation de l'appel à projets 2017 du Parc naturel marin du golfe du Lion

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint n°133 du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, publié le 7 juin 2017
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion, adopté dans sa délibération 2016-005
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du 21 février 2017, du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant délégation aux conseils de gestion des parcs naturels marins et notamment l'article 2
- VU la délibération n°2015-004 du 12 mai 2015 du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion relative aux modalités d'attribution des concours financiers par appel à projets du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT le plan d'action 2017 validé par la délibération 2017-009

CONSIDERANT les informations transmises dans le dossier de séance, les débats en session et le vote du conseil

#### Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve la mise en place d'un appel à projets 2017 du Parc naturel marin, en décidant des modalités suivantes :

- Cet appel à projets regroupe trois thématiques :
  - Développement de la compatibilité environnementale des activités nautiques et portuaires
  - Développement de démarches éducatives et de sensibilisation à la connaissance et à la protection des espèces, habitats et écosystèmes marins
  - Valorisation et transmission des savoirs et pratiques maritimes d'intérêts culturels et historiques

## Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 22 juin 2017

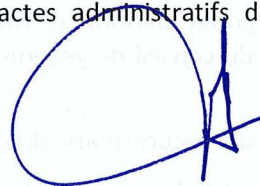
- Cet appel à projets sera géré par les règles suivantes :
  - La période de dépôt des candidatures est ouverte du 03 juillet 2017 au 24 septembre 2017, et la suite se déroule selon le calendrier 2017-2018 présenté dans la note de séance
  - La dotation globale de cet appel à projets est de 90 000 euros,
  - Le plafond maximum de la contribution de l'appel à projets par rapport au montant total d'un projet lauréat est de 80 %,
  - Il n'existe pas de montant maximum de dotation financière pour un lauréat.

### Article 2 :

L'équipe du Parc naturel marin du golfe du Lion est chargée de la mise en œuvre de cet appel à projets 2017, en prenant en compte les modalités d'attribution des concours financiers par appel à projets du Parc naturel marin du golfe du Lion (délibération n°2015-004) et les règles administratives et juridiques en vigueur à l'Agence française pour la biodiversité.

### Article 3 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.



Le président de séance :

Michel MOLY  
Président du Conseil de gestion